Une cyberattaque crée une nouvelle coupure électrique en Ukraine ?

Une cyberattaque crée une nouvelle coupure électrique en Ukraine ?

Suite à une nouvelle panne de courant, la compagnie nationale d'électricité de l'Ukraine enquête pour savoir si une attaque de cyberpirates est à l'origine du problème.
Des experts en sécurité cherchent à savoir si la panne de courant qui a affecté ce week-end certains quartiers de la capitale ukrainienne, Kiev, et la région environnante provient d'une cyberattaque. Si ce dernier point venait à être confirmé, il s'agirait du deuxième black-out causé par des pirates informatiques en Ukraine, après celle qui s'est produite en décembre 2015.

L'incident a affecté les systèmes de commande d'automatisation d'un relais de puissance près de Novi Petrivtsi, un village situé au nord de Kiev, entre samedi minuit et dimanche. Cela a entraîné une perte de puissance complète pour la partie nord de Kiev sur la rive droite du Dniepr et la région environnante…

75 minutes pour rétablir le courant

Les ingénieurs d'Ukrenergo, la compagnie d'électricité ukrainienne, ont commuté l'équipement de commande en mode manuel et commencé à rétablir la puissance par palier de 30 minutes, a dit Vsevolod Kovalchuk, directeur d'Ukrenergo, dans un billet posté sur Facebook. Il a fallu 75 minutes pour restaurer toute la puissance électrique dans les zones touchées de la région, où les températures descendent jusqu'à -9 en ce moment. Une des causes suspectées est « une interférence externe à travers le réseau de données » a déclaré sans plus de précision Vsevolod Kovalchuk. Les experts en cybersécurité de la société étudient la question et publieront très bientôt un rapport.
Parmi les causes possibles de l'accident figurent le piratage et un équipement défectueux, a déclaré Ukrenergo dans un communiqué. Les autorités ukrainiennes ont été alertées et mènent une enquête approfondie. En attendant, les premières conclusions, tous les systèmes de commande ont été basculés du mode automatique au manuel, a indiqué la compagnie.

Un Etat derrière les attaques sophistiquées

Si un piratage venait à être confirmé, ce serait la seconde cyberattaque en un an contre le réseau électrique ukrainien. En décembre dernier, juste avant Noël, des pirates informatiques avaient lancé une attaque coordonnée contre trois compagnies d'électricité régionales ukrainiennes. Ils avaient réussi à couper l'alimentation de plusieurs sous-stations, provoquant des pannes d'électricité qui ont duré entre trois et six heures et touché les résidents de plusieurs régions.
A l'époque, les services de sécurité ukrainiens, le SBU, avaient attribué l'attaque à la Russie. Bien qu'il n'y ait aucune preuve définitive liant ces attaques au gouvernement russe, les cyberattaquants avaient utilisé un morceau de malware d'origine russe appelé BlackEnergy, et la complexité de l'attaque suggère l'implication d'un État. La semaine dernière, des chercheurs du fournisseur de sécurité ESET ont alerté la communauté au sujet d'attaques récentes contre le secteur financier ukrainien menées par un groupe qui partage de nombreuses similitudes avec le groupe BlackEnergy…[lire la suite]

Réagissez à cet article

Original de l’article mis en page : Une cyberattaque suspectée de causer un black-out en Ukraine – Le Monde Informatique

---

Que nous réserve la CyberSécurité en 2017 ?

	**Que nous réserve la CyberSécurité en 2017 ?**

La fin de l'année c'est aussi et surtout la période des bilans. Dans cet article, nous mettrons en évidence les cinq tendances les plus importantes tendances à venir. Qu'elles se maintiennent ou évoluent durant l'année 2017, une chose est sûre, elles risquent de donner du fil à retordre aux professionnels de la cybersécurité.

1 : intensification de la guerre de l'information
S'il y a bien une chose que la cybersécurité nous a apprise en 2016, c'est que désormais, les fuites de données peuvent être motivées aussi bien par la recherche d'un gain financier ou l'obtention d'un avantage concurrentiel que pour simplement causer des dommages dus à la divulgation d'informations privées. À titre d'exemples, le piratage du système de messagerie électronique du Comité National Démocrate (DNC) américain qui a conduit à la démission de Debbie Wassermann Schultz de son poste de présidente ; ou encore, la sécurité des serveurs de messagerie qui a miné la campagne présidentielle américaine de la candidate Hillary Clinton dans sa dernière ligne droite. Il est également inexcusable d'oublier que Sigmundur Davíð Gunnlaugsson, le Premier ministre islandais, a été contraint de démissionner en raison du scandale des Panama Papers.
Les événements de ce type, qui rendent publiques de grandes quantités de données dans le cadre d'une campagne de dénonciation ou pour porter publiquement atteinte à un opposant quelconque d'un gouvernement ou d'une entreprise, seront de plus en plus fréquents. Ils continueront de perturber grandement le fonctionnement de nos institutions et ceux qui détiennent actuellement le pouvoir.

2 : l'ingérence de l'État-nation
Nous avons assisté cette année à une augmentation des accusations de violations de données orchestrées par des États-nations. À l'été 2015, l'administration Obama a décidé d'user de représailles contre la Chine pour le vol d'informations personnelles relatives à plus de 20 millions d'Américains lors du piratage des bases de données de l'Office of Personnel Management. Cette année, le sénateur américain Marco Rubio (républicain, État de Floride) a mis en garde la Russie contre les conséquences inévitables d'une ingérence de sa part dans les élections présidentielles.
Il s'agit là d'une autre tendance qui se maintiendra.
Les entreprises doivent donc comprendre que si elles exercent ou sont liées de par leur activité à des secteurs dont les infrastructures sont critiques (santé, finance, énergie, industrie, etc.), elles risquent d'être prises dans les tirs croisés de ces conflits.

3 : la fraude est morte, longue vie à la fraude au crédit !
Avec l'adoption des cartes à puces – notamment EMV (Europay Mastercard Visa) – qui a tendance à se généraliser, et les portefeuilles numériques tels que l'Apple Pay ou le Google Wallet qui sont de plus en plus utilisés, les fraudes directes dans les points de vente ont chuté, et cette tendance devrait se poursuivre. En revanche, si la fraude liée à des paiements à distance sans carte ne représentait que de 9 milliards d'euros en 2014, elle devrait dépasser les 18 milliards d'ici 2018.
Selon l'article New Trends in Credit Card Fraud publié en 2015, les usurpateurs d'identité ont délaissé le clonage de fausses cartes de crédit associées à des comptes existants, pour se consacrer à la création de nouveaux comptes frauduleux par l'usurpation d'identité. Cette tendance devrait se poursuivre, et la fraude en ligne augmenter.
Le cybercrime ne disparaît jamais, il se déplace simplement vers les voies qui lui opposent le moins de résistance. Cela signifie, et que les fraudeurs s'attaqueront directement aux systèmes de paiement des sites Web.

4 : l'Internet des objets (IdO)
Cela fait maintenant deux ans que les experts prédisent l'émergence d'un ensemble de risques inhérents à l'Internet des objets. Les prédictions sur la cybersécurité de l'IdO ont déjà commencé à se réaliser en 2016. Cela est en grande partie dû à l'adoption massive des appareils connectés d'une part par les consommateurs, mais aussi par les entreprises. En effet, d'après l'enquête internationale portant sur les décideurs et l'IdO conduite par IDC, environ 31 % des entreprises ont lancé une initiative relative à l'IdO, et 43 % d'entre elles prévoient le déploiement d'appareils connectés dans les douze prochains mois. La plupart des entreprises ne considèrent pas ces initiatives comme des essais, mais bien comme faisant partie d'un déploiement stratégique à part entière.
Cette situation va considérablement empirer. L'un des principaux défis de l'IdO n'est pas lié à la sécurisation de ces appareils par les entreprises, mais plutôt au fait que les fabricants livrent des appareils intrinsèquement vulnérables : soit ils sont trop souvent livrés avec des mots de passe par défaut qui n'ont pas besoin d'être modifiés par les utilisateurs, soit la communication avec les appareils ne requiert pas une authentification de niveau suffisant ; ou encore, les mises à jour des firmwares s'exécutent sans vérification adéquate des signatures. Et la liste des défauts de ces appareils n'en finit pas de s'allonger.
Les entreprises continueront d'être touchées par des attaques directement imputables aux vulnérabilités de l'IdO, que ce soit par des attaques par déni de service distribué (attaques DDoS), ou par le biais d'intrusions sur leurs réseaux, rendues possibles par les « faiblesses » inhérentes de l'IdO.

5 : bouleversements de la réglementation…[lire la suite]

Notre métier : Vous aider à vous protéger des pirates informatiques (attaques, arnaques, cryptovirus…) et vous assister dans vos démarches de mise en conformité avec la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.
Par des actions de formation, de sensibilisation ou d'audits dans toute la France et à l'étranger, nous répondons aux préoccupations des décideurs et des utilisateurs en matière de cybersécurité et de mise en conformité avec le règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) en vous assistant dans la mise en place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ou d'un Data Protection Officer (DPO) dans votre établissement.. (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84)
Plus d'informations sur : https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles

---

Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisé en « Sécurité » « Cybercriminalité » et en protection des « Données à Caractère Personnel ».

- Audits Sécurité (ISO 27005) ;
- Expertises techniques et judiciaires (Avis techniques, Recherche de preuves téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle…) ;
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ; (Autorisation de la DIRECCTE n°93 84 03041 84)
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.

Le Net Expert INFORMATIQUE Cybersécurité & Conformité Contacter-nous

Réagissez à cet article

Original de l'article mis en page : Les grandes tendances 2017 de la cybersécurité, Le Cercle

---

5 à 10% du budget d'une entreprise devrait être consacrée à la cybersécurité

5 à 10% du budget d'une entreprise devrait être consacrée à la cybersécurité

La sécurité a un cout mais ce n'est pas grand-chose comparé au prix à payer lorsqu'on est victime d'une attaque informatique.

Toutes les entreprises sont des cibles potentielles mais les secteurs des nouvelles technologies, des systèmes d'information, des médias, du transport et de logistique, de la grande distribution sont exposés à des pertes financières lourdes.

Notre métier : Vous aider à vous protéger des pirates informatiques (attaques, arnaques, cryptovirus…) et vous assister dans vos démarches de mise en conformité avec la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.
Par des actions de formation, de sensibilisation ou d'audits dans toute la France et à l'étranger, nous répondons aux préoccupations des décideurs et des utilisateurs en matière de cybersécurité et de mise en conformité avec le règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) en vous assistant dans la mise en place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ou d'un Data Protection Officer (DPO) dans votre établissement.. (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84)
Plus d'informations sur : https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles

---

Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisé en « Sécurité » « Cybercriminalité » et en protection des « Données à Caractère Personnel ».

- Audits Sécurité (ISO 27005) ;
- Expertises techniques et judiciaires (Avis techniques, Recherche de preuves téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle...) ;
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ;
(Autorisation de la DRTEF n°93 84 03041 84)
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.

Le Net Expert INFORMATIQUE Cybersécurité & Conformité

Contactez-nous

Réagissez à cet article

Original de l'article mis en page : Les 5 chiffres à connaître de la cybersécurité – BeRecruited

Vote électronique aux élections professionnelles

Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer

Le Décret n° 2016-1676 du 5 décembre 2016 relatif au vote par voie électronique pour l'élection des délégués du personnel et des représentants du personnel au comité d'entreprise est publié.

Désormais, le chef d'une entreprise employant au moins 11 salariés peut recourir au vote électronique pour ses élections professionnelles et ce même en l'absence d'un accord collectif.
Il peut dorénavant décider de fixer lui-même les modalités du vote électronique, sous réserve de respecter les conditions fixées par le décret du 5 décembre 2016.
L'employeur d'au moins 11 salarié peut ainsi décider de recourir au vote électronique pour les élections partielles se déroulant en cours de mandat.
Il choisit, dans ce cas, si le vote électronique interdit ou pas le vote à bulletin secret sous enveloppe.
Le chef d'une entreprise employant au moins 11 salariés doit établir un cahier des charges respectant les dispositions réglementaires relatives au vote électronique et le tenir à la disposition des salariés sur le lieu de travail et sur l'intranet de l'entreprise.
Attention : pendant le déroulement du scrutin, aucun résultat partiel n'est accessible.
Seul, le nombre de votants peut, si l'employeur le prévoit, être révélé au cours du scrutin.
Par **Carole Vercheyre-Grard**
Avocat au Barreau de Paris
Source juritravail.com
[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

A Lire aussi :
Nouveautés dans l'organisation des votes électroniques pour les élections professionnelles
3 points à retenir pour vos élections par Vote électronique
Le décret du 6 décembre 2016 qui modifie les modalités de vote électronique
Modalités de recours au vote électronique pour les Entreprises
L'Expert Informatique obligatoire pour valider les systèmes de vote électronique
Dispositif de vote électronique : que faire ?
La CNIL sanctionne un employeur pour défaut de sécurité du vote électronique pendant une élection professionnelle
Notre sélection d'articles sur le vote électronique

Vous souhaitez organiser des élections par voie électronique ? Cliquez ici pour une demande de chiffrage d'Expertise

Vos expertises seront réalisées par **Denis JACOPINI** :
• Expert en Informatique **assermenté et indépendant** ;
• **spécialisé dans la sécurité** (diplômé en cybercriminalité et certifié en Analyse de risques sur les Systèmes d'Information « ISO 27005 Risk Manager ») ;
• ayant suivi la **formation délivrée par la CNIL sur le vote électronique** ;
• qui n'a **aucun accord ni intérêt financier** avec les sociétés qui créent des solution de vote électronique ;
• et possède une expérience dans l'analyse de nombreux systèmes de vote de prestataires différents.
Denis JACOPINI ainsi **respecte l'ensemble des conditions recommandées** dans la Délibération de la CNIL n° 2019-053 du 25 avril 2019 portant adoption d'une recommandation relative à la sécurité des systèmes de vote par correspondance électronique, notamment via Internet.
Son expérience dans l'expertise de systèmes de votes électroniques, son indépendance et sa qualification en sécurité Informatique (ISO 27005 et cybercriminalité) vous apporte l'assurance d'une qualité dans ses rapport d'expertises, d'une rigueur dans ses audits et d'une impartialité et neutralité dans ses positions vis à vis des solutions de votes électroniques.
Correspondant Informatique et Libertés jusqu'en mai 2018 et depuis Délégué à La Protection des Données, nous pouvons également vous accompagner dans vos démarches de mise en conformité avec le RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données).

Contactez-nous

Original de l’article mis en page : Vote électronique aux élections professionnelles

Les particuliers victime d’une attaque par Ransomwares toutes les 10 secondes

Les particuliers victime d’une attaque par Ransomwares toutes les 10 secondes

Entre janvier et septembre 2016, le nombre d'attaques de ransomware contre les entreprises a triplé. En septembre, Kaspersky Lab enregistrait une attaque de ce type toutes les 40 secondes contre une toutes les 2 minutes en début d'année. Une entreprise sur cinq dans le monde est concernée.

Selon un rapport de l'entreprise de sécurité Kaspersky Lab, entre janvier et septembre 2016, la fréquence des attaques de ransomware contre les entreprises est passée de deux minutes à 40 secondes. Pour le grand public, la situation est encore pire : en septembre, la fréquence des attaques est passée à 10 secondes. Au cours du troisième trimestre de l'année, Kaspersky Lab a détecté 32 091 nouvelles versions de ransomware contre seulement 2 900 au cours du premier trimestre. « Au total, nous avons comptabilisé 62 nouvelles familles de malwares de cette catégorie cette année », a indiqué l'entreprise de sécurité. Ce nombre montre aussi très clairement l'intérêt des cybercriminels pour ce type de malwares dont la réussite reste constante malgré les actions menées par les autorités policières et judiciaires et les outils de décryptage gratuits fournis par les chercheurs et les entreprises de sécurité.

L'enquête réalisée par Kaspersky Lab montre aussi que les petites et moyennes entreprises ont été les plus touchées : au cours des 12 derniers mois, 42 % d'entre elles ont été victimes d'une attaque par un ransomware. Parmi elles, une PME sur trois a payé la rançon, mais une sur cinq n'a jamais récupéré ses fichiers après le paiement. « Au total, 67 % des entreprises touchées par un ransomware ont perdu une partie ou la totalité de leurs données d'entreprise et une victime sur quatre a passé plusieurs semaines à essayer de retrouver l'accès à ses fichiers », ont déclaré les chercheurs de Kaspersky. Cette année, le ransomware le plus populaire est indéniablement CTB-Locker, utilisé dans 25 % des attaques. Viennent ensuite Locky, pour 7 % des attaques, et TeslaCrypt, pour 6,5 %, même si cette famille de ransomware a été active jusqu'en mai seulement. Les auteurs d'attaques par ransomware ont également affiné leurs cibles : leurs campagnes de phishing et d'ingénierie sociale visent des entreprises spécifiques ou des secteurs de l'industrie où le manque de disponibilité des données est très dommageable à leur activité…[lire la suite]

Notre métier : Vous aider à vous protéger des pirates informatiques (attaques, arnaques, cryptovirus…) et vous assister dans vos démarches de mise en conformité avec la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.
Par des actions de formation, de sensibilisation ou d'audits dans toute la France et à l'étranger, nous répondons aux préoccupations des décideurs et des utilisateurs en matière de cybersécurité et de mise en conformité avec le règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) en vous assistant dans la mise en place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ou d'un Data Protection Officer (DPO) dans votre établissement.. (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84)
Plus d'informations sur : https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles

---

Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisé en « Sécurité » « Cybercriminalité » et en protection des « Données à Caractère Personnel ».

- Audits Sécurité (ISO 27005) ;
- Expertises techniques et judiciaires (Avis techniques, Recherche de preuves téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle…) ;
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ;
  (Autorisation de la DRTEF n°93 84 03041 84)
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.

Le Net Expert INFORMATIQUE Cybersécurité & Conformité

Contactez-nous

Réagissez à cet article

Original de l’article mis en page : Ransomware : une attaque toutes les 40 secondes contre les PME – Le Monde Informatique

---

Alerte : Des routeurs domestiques attaqués par malvertising via DNSChanger

Alerte : Des routeurs domestiques attaqués par malvertising via DNSChanger

---

Des routeurs domestiques font l'objet d'une attaque par le biais d'une campagne de publicités malveillantes et via le navigateur Web sur Windows et Android.

Depuis la fin du mois d'octobre, les chercheurs en sécurité de Proofpoint indiquent avoir constaté l'utilisation d'une version améliorée du kit d'exploits DNSChanger dans le cadre de campagnes de publicités malveillantes (du malvertising).
Pour ce retour, DNSChanger – qui avait infecté des millions d'ordinateurs en 2012 – cible des routeurs domestiques et fonctionne la plupart du temps via le navigateur Google Chrome sur Windows et les appareils Android. Toutefois, il s'agit bel et bien d'exploiter des vulnérabilités affectant des routeurs.
Du code JavaScript malveillant permet de révéler une adresse IP locale par le biais d'une requête WebRTC (Web Real-Time Communication) vers un serveur STUN (Session Traversal Utilities for NAT) de Mozilla. WebRTC est un protocole pour la communication en temps réel sur le Web, et STUN est un protocole permettant de découvrir l'adresse IP et le port d'un client ainsi que déterminer des restrictions au niveau du routeur.

Si l'adresse IP est jugée digne d'intérêt, une fausse publicité est affichée. Elle prend la forme d'une image au format PNG. Un code exploit est caché dans les métadonnées et pour rediriger la victime vers une page hôte de DNSChanger.

Proofpoint explique que DNSChanger va une nouvelle fois vérifier l'adresse IP locale de la victime grâce à des requêtes STUN. Puis, le navigateur Google Chrome chargera plusieurs fonctions et une clé de chiffrement AES cachée par stéganographie dans une petite image. La clé sert à dissimuler du trafic et décrypter une liste d'empreintes numériques afin de déterminer si un modèle de routeur est vulnérable.
L'attaque menée dépend du modèle de routeur. Elle est utilisée pour modifier les entrées DNS (Domain Name System ; correspondance entre un nom de domaine et une adresse IP) dans le routeur et tenter de rendre accessibles les ports d'administration depuis des adresses externes. Le chercheur Kafeine de Proofpoint évoque alors une exposition du routeur à d'autres attaques et cite l'exemple des botnets Mirai.
À noter que s'il n'y a pas d'exploits connus, une attaque tentera tout de même sa chance en essayant de tirer parti d'identifiants qui sont ceux par défaut (pas modifiés par l'utilisateur), et toujours pour modifier les paramètres DNS.
Soulignons bien que le navigateur n'est ici pas mis en cause…[lire la suite]

Notre métier : Vous aider à vous protéger des pirates informatiques (attaques, arnaques, cryptovirus…) et vous assister dans vos démarches de mise en conformité avec la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.
Par des actions de formation, de sensibilisation ou d'audits dans toute la France et à l'étranger, nous répondons aux préoccupations des décideurs et des utilisateurs en matière de cybersécurité et de mise en conformité avec le règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) en vous assistant dans la mise en place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ou d'un Data Protection Officer (DPO) dans votre établissement..
(Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84)
Plus d'informations sur : https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles

---

Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisé en « Sécurité » « Cybercriminalité » et en protection des « Données à Caractère Personnel ».

- Audits Sécurité (ISO 27005) ;
- Expertises techniques et judiciaires (Avis techniques, Recherche de preuves téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle…) ;
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ;
  (Autorisation de la DRTEF n°93 84 03041 84)
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.

Le Net Expert INFORMATIQUE Cybersécurité & Conformité

Contactez-nous

Réagissez à cet article

Original de l’article mis en page : DNSChanger attaque des routeurs domestiques via malvertising

---

Victime de Ransomware ? Payer ou ne pas payer ?

Victime de Ransomware ? Payer ou ne pas payer ?

Selon une étude d'IBM, près de 70% des entreprises victimes d'un ransomware acceptent de payer les cybercriminels pour récupérer leurs données. 50% de celles-ci ont versé plus de 10.000 dollars. Pourquoi payer ? Pour récupérer l'accès à leurs données critiques.

« On ne paie pas, ce n'est pas une solution raisonnable » jugeait en début d'année le patron de l'agence de sécurité de l'Etat (Anssi). Pour Guillaume Poupard, verser des rançons aux auteurs de ransomware n'est pas la solution.

Pourquoi ? Car, entre autres, « cela contribue uniquement à soutenir financièrement les développeurs du malware » justifie Catalin Cosoi, responsable de la stratégie sécurité de BitDefender. Mais voilà, faute de sauvegarde et compte tenu de l'importance des données, des entreprises se résignent à payer.

Ransomware : des attaques à large spectre

C'est ce qu'observe IBM Security dans une étude. D'après Big Blue, les entreprises sont de plus en plus victimes de ransomware. Mais d'abord par opportunisme. Ces attaques sont désormais bien moins ciblées et affectent des victimes plus que des cibles.

L'attaque fin novembre contre le système de transport de San Francisco en est une illustration. Les pirates expliquaient ainsi automatiser l'infection par un ransomware après détection de vulnérabilités. La municipalité avait cependant refusé de payer la rançon de 100 bitcoins (alors plus de 70.000 dollars).

Selon IBM, la rentabilité du ransomware encourage à la multiplication des attaques. Près de 40% des emails de spam contiendraient désormais un tel programme malveillant. Cela se traduit mécaniquement par une hausse du nombre de victimes.

Et les entreprises victimes auraient donc majoritairement tendance, à près de 70%, à payer la rançon pour récupérer leurs données, chiffrées par les cybercriminels et donc inexploitables. Le préjudice financier dépasserait les 10.000 dollars pour 50% de ces sociétés.

Payer ou renoncer à ses données critiques

Les 20% restants auraient versé plus de 40.000 dollars, estime IBM. Au total, Big Bue évalue à 1 milliard de dollars, le montant ainsi extorqué aux entreprises grâce à un ransomware…[lire la suite]

Notre métier : Vous aider à vous protéger des pirates informatiques (attaques, arnaques, cryptovirus…) et vous assister dans vos démarches de mise en conformité avec la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.

Par des actions de formation, de sensibilisation ou d'audits dans toute la France et à l'étranger, nous répondons aux préoccupations des décideurs et des utilisateurs en matière de cybersécurité et de mise en conformité avec le règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) en vous assistant dans la mise en place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ou d'un Data Protection Officer (DPO) dans votre établissement.. (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84)

Plus d'informations sur : https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles

---

Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisé en « Sécurité » « Cybercriminalité » et en protection des « Données à Caractère Personnel ».

- Audits Sécurité (ISO 27005) ;
- Expertises techniques et judiciaires (Avis techniques, Recherche de preuves téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle…) ;
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ;
  (Autorisation de la DRTEF n°93 84 03041 84)
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.

Le Net Expert INFORMATIQUE Cybersécurité & Conformité

Contactez-nous

Réagissez à cet article

Original de l'article mis en page : Ransomware – Payer ou ne pas payer ? Une large majorité d'entreprises a choisi – ZDNet

---

Piratage de Yahoo : les données sont à vendre depuis août 2016

Désormais connu de tous, le piratage de la base de données des utilisateurs a commencé à apparaître à la lumière en août dernier, quand Andrew Komarov, le responsable du renseignement (sic) de la firme américaine InfoArmor a découvert qu'un collectif de hackers d'Europe de l'Est off…[Lire la suite]

Notre métier : Vous aider à vous protéger des pirates informatiques (attaques, arnaques, cryptovirus…) et vous assister dans vos démarches de mise en conformité avec la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.

Par des actions de formation, de sensibilisation ou d'audits dans toute la France et à l'étranger, nous répondons aux préoccupations des décideurs et des utilisateurs en matière de cybersécurité et de mise en conformité avec le règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) en vous assistant dans la mise en place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ou d'un Data Protection Officer (DPO) dans votre établissement..
(Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84)
Plus d'informations sur sur cette page.

Denis JACOPINI est Expert Informatique assermenté spécialisé en cybercriminalité et en protection des données personnelles.

- Expertises techniques (virus, espions, piratages, fraudes, arnaques Internet...) et judiciaires (investigations téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle...) ;
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ;
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.

Le Net Expert
INFORMATIQUE
Consultant en Cybercriminalité et en Protection des Données Personnelles

Contactez-nous

Réagissez à cet article

---

300 dollars et 30 secondes pour pirater un Mac

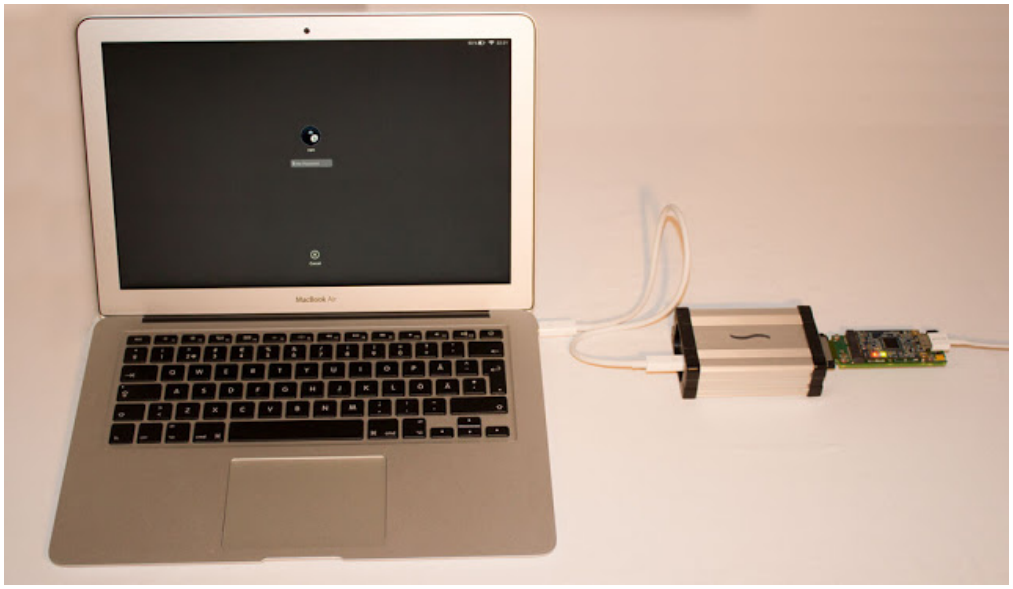

300 dollars et 30 secondes pour pirater un Mac

Encore une méthode pour pirater un Mac en veille ou verrouillé. Un dispositif peut récupérer le mot de passe en quelques secondes.
Un expert en sécurité suédois, Ulf Frisk, a concocté une méthode pour voler le mot de passe d'un Mac en veille ou verrouillé. Pour cela, il utilise un dispositif qu'il branche sur le port Thunderbolt de l'appareil, en l'occurrence un MacBook Air. Mais cela pourrait marcher aussi sur un port USB de type C.
Prix de l'équipement en question : 300 dollars. Pour réaliser son exploit, il s'appuie sur une faille présente dans FileVault 2. Plus précisément, la brèche se situe dans la capacité donnée aux périphériques Thunderbolt d'accéder à mémoire directe (DMA) du Mac, avec des droits d'écriture et de lecture. Or dans cette zone, le mot de passe du disque chiffrée est stocké en clair, même lorsque l'ordinateur est verrouillé ou quand le système redémarre. Le mot de passe est placé dans plusieurs zones mémoires mais sur une plage fixe, donnant un moment de lisibilité pour un pirate. Ce laps de temps n'est que de quelques secondes au moment du redémarrage du système. Le dispositif d'Ulf Frisk profite de ce timing pour voler le mot de passe…[lire la suite]

Notre métier : Vous aider à vous protéger des pirates informatiques (attaques, arnaques, cryptovirus…) et vous assister dans vos démarches de mise en conformité avec la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.
Par des actions de formation, de sensibilisation ou d'audits dans toute la France et à l'étranger, nous répondons aux préoccupations des décideurs et des utilisateurs en matière de cybersécurité et de mise en conformité avec le règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) en vous assistant dans la mise en place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ou d'un Data Protection Officer (DPO) dans votre établissement.. (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84)
Plus d'informations sur : https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles

---

Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisé en « Sécurité » « Cybercriminalité » et en protection des « Données à Caractère Personnel ».

- Audits Sécurité (ISO 27005) ;
- Expertises techniques et judiciaires (Avis techniques, Recherche de preuves téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle...) ;
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ; (Autorisation de la DRTEF n°93 84 03041 84)
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.

Le Net Expert INFORMATIQUE Cybersécurité & Conformité

Contactez-nous

Réagissez à cet article

Original de l'article mis en page : Pirater un Mac en 30 secondes vous coûtera 300 dollars

Descendez avec nous, à la nuit tombée, dans les cyber-catacombes

Descendez avec nous, à la nuit tombée, dans les cyber-catacombes

Amis lecteurs, prenez le risque de nous accompagner, au soir, à l'heure où les démons s'éveillent, pour une visite guidée à travers le web sordide, celui du crime.…[Lire la suite]

Notre métier : Vous aider à vous protéger des pirates informatiques (attaques, arnaques, cryptovirus…) et vous assister dans vos démarches de mise en conformité avec la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.
Par des actions de formation, de sensibilisation ou d'audits dans toute la France et à l'étranger, nous répondons aux préoccupations des décideurs et des utilisateurs en matière de cybersécurité et de mise en conformité avec le règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) en vous assistant dans la mise en place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ou d'un Data Protection Officer (DPO) dans votre établissement.. (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84)
Plus d'informations sur sur cette page.

Denis JACOPINI est Expert Informatique assermenté spécialisé en cybercriminalité et en protection des données personnelles.

- Expertises techniques (virus, espions, piratages, fraudes, arnaques Internet...) et judiciaires (investigations téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle...) ;
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ;
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.

Le Net Expert
INFORMATIQUE
Consultant en Cybercriminalité et en Protection des Données Personnelles

Contactez-nous

Réagissez à cet article